



Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

Le 15 septembre 2021, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, Mme ALVIN Dominique, M. CARELLI Henri, M. CHAMBARD Jean-Pierre, M. DORGET Alexandre, Mme DUSSOLLIER-BERTHOD Claire, Mme GAILLARD Karen, Mme IMBACH Céline, M. LANDON Bruno, M. MIGUET Bernard, Mme MUNIER Anne, Mme THENET Michèle, M. VANHOUTTE Jérémy.

Absents excusés : Mme LOUP-FOREST Cécile (pouvoir donné à Mme THENET Michèle), M. BALLANDRAS Marc (pouvoir donné à Mme IMBACH Céline)

Date de convocation	: 08/09/2021
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 13

Madame THENET Michèle a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu du 21 juillet 2021
- 2- Affaires foncières et droits de préemption
 - DIA 21X022 - terrain route de Poisy
 - DIA 21X023 - terrain route de Poisy
 - DIA 21X024 - maison chemin de la Potion
 - DIA 21X025 - terrain hameau de Pontverre
 - DIA 21X026 - appartements Lieudit Les Chézards
 - Régularisation foncière Chemin des Quarts
- 3- Intercommunalité
 - Modification des statuts de la CCFU-Changeement adresse
- 4- Finances
 - Location de salles-Maison du village
 - Tarifs de la brocante
- 5- Convention SYANE-Transfert de gestion du domaine public - Fibre optique
- 6- Questions et informations diverses

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 JUILLET 2021

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 21 Juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

2-AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION

-DROIT DE PREEMPTION

En l'absence de projet d'intérêt public sur ces secteurs, le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- DIA 074 152 21 X0022, présentée par Maître François VEYRAT-DUREBEX, Notaire Associé à Thônes (74), pour le compte de M. et Mme VEYRAT-DUREBEX Noël relative à l'échange sans soulte avec Mme VEYRAT-DUREBEX Armande du bien cadastré AB 1168 d'un contenance de 65 m², sis 285 route de Poisy en zone U du PLU et évalué à 100 €.
- DIA 074 152 21 X0023, présentée par Maître François VEYRAT-DUREBEX, Notaire Associé à Thônes (74), pour le compte de Mme VEYRAT-DUREBEX Armande et relative à l'échange sans soulte avec M. et Mme VEYRAT-DUREBEX Noël du bien cadastré AB 1166 d'une contenance de 77 m², sis 287 route de Poisy en zone U du PLU et évalué à 100 €.
- DIA 074 152 21 X0024, présentée par Maître Alexandre LONCHAMPT, Notaires associés à ANNECY (74), pour le compte de Monsieur et Madame Paulo CARREIRAS FERREIRA, et relative à la vente d'une maison de 130 m², située sur les parcelles AB 732 et AB 734, d'une superficie totale de 1 000 m², sise 95 chemin de la potion, en zone U du PLU, au prix de 750 000 € dont 22 200 € de mobilier et de 37 500 € de commission.
- DIA 074 152 21 X 0025, présentée par Maître Xavier BRUNET, Notaire à Annecy (74), pour le compte de Monsieur Jean-Claude HABER et Madame Eva MOLLARD veuve HABER et relative à la vente d'un terrain non bâti cadastré B 880 (310 m²) et B 882 (109 m²), d'une superficie totale de 419 m², sise au lieu-dit Pontverre, en zone U et N du PLU, au prix de 60 000 €, soit 143.20 €/m².
- DIA 074 152 21 X 0026, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire à Annecy (74), pour le compte de la SAS AXE et KP représentée par M. Robert DUNOYER et relative à la vente de 4 appartements (238 m²), situés sur la parcelle cadastrée A 1291 (303 m²), sise au lieu-dit Les Chézards, en zone U du PLU, au prix de 557 055,06 €.

-REGULARISATION FONCIERE CHEMIN DES QUARTS

Monsieur le Maire rappelle que, suite aux travaux d'aménagement du Chemin des Quarts réalisés en 2012, l'emprise foncière de Monsieur et Madame MARTINOD André n'a pu être régularisée faute de signature du document d'arpentage.

Suite aux décès des époux MARTINOD, la transaction a été menée auprès des héritiers, les Consorts TARDIVEL. Un nouveau document d'arpentage a donc été dressé, signé et enregistré auprès du service du Cadastre, permettant ainsi la cession au prix qui avait été défini par délibération n° 26.07.2012/01 du 26 juillet 2012, à savoir :

Section	N°	Propriétaires	Superficie	Prix
B	1310	Consorts TARDIVEL	9 m ²	360.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- décide de l'acquisition de la parcelle ci-dessus énoncée, au prix de 360 €
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, reçu en la forme administrative
- dit que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2021 de la Commune, chapitre 21, article 2112.

3-INTERCOMMUNALITE

-APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCFU-CHANGEMENT D'ADRESSE

Monsieur le Maire, fait l'exposé suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral n°99-3343 du 30 décembre 1999 portant transformation du District Fier et Ussets en communauté de communes,

Vu les statuts de la communauté de communes Fier et Ussets,

Vu la délibération de la communauté de communes Fier et Ussets n°2021-70 en date du 8 juillet 2021 portant sur la modification statutaire de la CCFU.

Suite au déménagement du siège et des services de la CCFU au 61 Route du Stade à Sillingy, il convient de modifier les statuts de la CCFU afin de prendre en compte la nouvelle adresse. Le projet de statuts est annexé à la présente délibération. La modification des statuts étant subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité qualifiée, il convient de délibérer en ce sens. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts de la communauté de communes Fier et Usse telle que proposée en annexe à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

4-FINANCES

-LOCATION DE SALLES-MAISON DU VILLAGE

Suite à l'extension de la maison du village, les élus ont décidé de revoir les tarifs de la location des salles de la maison du village et le règlement d'utilisation de ces salles.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs selon le tableau ci-dessous et d'approuver les règlements d'utilisation des salles communales annexés à la présente délibération.

Salle et capacité	Associations de Lovagny	Habitants de Lovagny	Associations et personnes extérieures
	Partis politiques Syndicats	Syndicats de copropriétés sises à Lovagny	
Salle Réunion			
Salle sous-pente-Réunion 19 pers.	Gratuit	30 €	60 €
Salle d'animation			
Réunion 80 personnes	Gratuit	60 €	120 €
Option Office évier-frigo-four-lavevaisselle et vaisselle	Gratuit	30 €	30 €
Repas 100 pers. (avec officetableschaises)	Gratuit	260 €	500 €
Vin d'honneur 140 personnes (avec office)	Sans objet	260 €	500 €
Charges chauffage (15 octobre au 30 avril)	Gratuit	30 €	30 €
Caution			
pour dégradations éventuelles	500 €		
pour ménage non ou mal effectué	150 €		
pour désistement ou retard pour la restitution des clés	100 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Approuve les tarifs ci-dessus pour la location ponctuelle des salles de la Maison du Village ainsi que les nouvelles dispositions relatives à l'utilisation des salles de la Maison du Village selon les modalités définies par les règlements ci-annexés.

-TARIFS BROCANTE 2021

Sur avis du Comité des Fêtes, organisateur de la brocante de Lovagny, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 14 voix pour et une abstention, adopte les tarifs ci-dessous pour l'année 2021 :

BROCANTE (particuliers et professionnels)	TARIFS 2020	TARIFS 2021
⇒ Lovagniens et extérieurs	3.00 € le ml 2 mètres linéaires minimum	10€ l'emplacement de 3 mètres linéaires

5- CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC ROUTE DES GORGES AU PROFIT DU SYANE

Le SYANE a mandaté l'entreprise SERFIM pour réaliser le déploiement du réseau en fibre optique sur la commune de Lovagny. Pour permettre la réalisation de ces travaux, le bureau d'études SERFIM sollicite, pour le compte du SYANE, un transfert de gestion d'une partie de terrain située route des Gorges, aux abords de l'école, en vue de son affectation à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques et afin d'implanter une armoire de rue entre l'armoire existante et le portail de l'école et une chambre télécom à côté de l'armoire existante et d'y enfouir des artères de télécommunications par la signature de la convention annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter ce transfert de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-Accepte le transfert de gestion d'une partie de terrain située sur le domaine public route des Gorges, aux abords de l'école, en vue de son affectation à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications au profit du SYANE,

-Accepte les termes de la convention ci-annexée en précisant que ceux-ci s'appliqueront uniquement sur l'emprise de l'ouvrage de télécommunication définie dans la convention, -Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

6-QUESTIONS DIVERSES

A-Fonds de péréquation des droits de mutation

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du conseil départemental relatif à la répartition du Fonds départemental de péréquation des droits de mutation, la part revenant à la commune de Lovagny s'élève à 98 023€ au titre des droits de mutation perçus pour l'année 2020.

B- Foire de la Bâthie

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de soutien sous forme de parrainage du comité des éleveurs reçue ce 13 septembre pour le concours de bovin organisé à l'occasion de la foire de la Bâthie. Les élus sont favorables à un soutien à hauteur de 150€, la délibération correspondante sera présentée lors du conseil municipal du 15 octobre 2021.

C-Brocante du 26 septembre

Le conseil municipal a pris connaissance du protocole sanitaire qui sera appliqué le jour de la brocante. Le Vy de la Verdelle sera exceptionnellement réouvert à la circulation le week-end du 25 septembre dans le sens Lovagny-Nonglard.

D-Voie cyclable RD14 Dans le sondage réalisé par la communauté d'agglomération du Grand Annecy, l'itinéraire préconisé entre Poisy et Lovagny passait par le hameau de Ronzy. Suite aux retours des usagers, l'itinéraire préconisé ne devrait pas être utilisé et une demande du Maire de Poisy, en accord avec les élus de Lovagny, a été faite pour que l'itinéraire cyclable emprunte la route départementale n°14.

E-Equipement nautique

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la volonté des communes d'Epagny-MetzTessy, de Poisy et de la CCFU de réfléchir à un projet de création d'un centre nautique sur le secteur.

F-Travaux SYANE

Les travaux concernant la fibre sont en cours sur la commune.

Les travaux de géo-référencement du réseau d'éclairage public vont commencer début octobre.

La séance est levée à 21h35.

Prochains conseils municipaux :

Vendredi 15 octobre - 20h00

Mercredi 17 novembre - 20h00

Vendredi 15 décembre - 20h00